



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante-dix-huitième session

Rome, 9-10 avril 2003

**RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE PROJETS, PROGRAMMES ET DONS EXAMINÉES
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

I. PROPOSITIONS DE PROJETS/PROGRAMMES

1. Les propositions de projets/programmes ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa soixante-dix-huitième session.

AFRIQUE I

**Cameroun: Programme national de développement des racines et tubercules
EB 2003/78/R.25 + Add. 1 + Sup. 1**

2. En approuvant un prêt de 9,6 millions de DTS pour le programme susmentionné, le Conseil d'administration a indiqué qu'il appuyait pleinement l'intervention, qui est conforme à la fois au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et à l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Cameroun. Le Conseil s'est félicité de l'approche orientée vers le marché adoptée pour le programme afin d'améliorer la chaîne de production des racines et tubercules, ainsi que de la stratégie de renforcement des capacités. L'Administrateur pour l'Allemagne a précisé l'historique et la portée de la collaboration du FIDA avec les organismes allemands, en particulier avec l'Office allemand de la coopération technique dont le projet d'appui à la production de manioc dans la province centrale sera un partenaire clé pendant l'exécution du programme. En réponse à l'inquiétude exprimée par l'Administrateur pour les États-Unis à l'égard de l'effectif jugé ambitieux de la population cible (600 000 personnes), il a été expliqué que si certaines activités s'adressaient sans doute à un nombre limité de bénéficiaires, les activités centrales, comme la dissémination de nouvelles variétés et la diffusion d'informations commerciales, devraient intéresser l'ensemble de la population cible.



**Tchad: Projet de développement rural du Kanem
EB 2003/78/R.26 + Add. 1 + Sup. 1**

3. En approuvant à l'unanimité un prêt de 9,5 millions de DTS pour le projet susmentionné, le Conseil s'est interrogé sur l'utilisation des ressources de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et des ressources pétrolières, ainsi que sur la place du projet dans le cadre du plan d'action du pays pour le développement rural. Le Conseil a été informé que des pourparlers étaient en cours sur l'utilisation des ressources PPTÉ, en particulier pour les projets et programmes financés par le FIDA, tandis que, s'agissant des ressources pétrolières, la communauté des donateurs et le Gouvernement du Tchad s'étaient déjà accordés sur la proportion de celles qui seraient investies dans les principaux secteurs, y compris dans l'éducation, la santé et le développement rural. Il a également été expliqué au Conseil que le projet avait été conçu dans le contexte d'un processus participatif et qu'il s'intégrait harmonieusement dans le plan d'action pour le développement rural. Concernant la question de la viabilité des services financiers, le Conseil a été informé que le projet ne fournirait pas lui-même de services financiers mais qu'il appuierait le développement d'institutions financières, ce qui aurait pour effet d'assurer durablement l'accès du groupe cible aux services financiers. Préalablement aux délibérations du Conseil, l'Administrateur pour les Pays-Bas avait communiqué par écrit des éclaircissements en complément des observations qu'il avait rédigées.

**Sénégal: Projet de développement agricole de Matam - Phase II
EB 2003/78/R.27 + Add. 1 + Sup. 1**

4. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 9,15 millions de DTS pour le projet susmentionné. Les Administrateurs pour le Cameroun et l'Égypte ont exprimé leur appui à la fois au projet et à l'extension de ses activités de soutien à toutes les communautés de la zone d'intervention. L'Administrateur pour les États-Unis a précisé qu'il était en faveur du projet et notamment de la mise en place par toutes les organisations bénéficiaires ciblées de systèmes internes de suivi et d'évaluation (S&E). À cet égard, il a préconisé que ces systèmes soient compatibles à la fois entre eux et avec le système global de suivi et d'évaluation. Préalablement aux délibérations du Conseil, l'Administrateur pour les Pays-Bas avait communiqué par écrit des éclaircissements en complément des observations qu'il avait rédigées sur plusieurs points relatifs à la conception.

ASIE ET PACIFIQUE

**Bangladesh: Projet d'appui à la microfinance et de soutien technique
EB 2003/78/R.28 + Add. 1 + Sup. 1**

5. En approuvant un prêt de 11,9 millions de DTS, le Conseil d'administration a demandé des précisions sur: la portée du projet; le processus de consultation des donateurs lors de la conception; le risque de structures parallèles; les capacités des Organisations non gouvernementales (ONG); le cadre logique; et la durabilité du projet. Il a été expliqué que la portée du projet avait été longuement discutée avec le principal agent du projet et avait été définie en fonction de la capacité d'exécution de ce dernier; en outre, des échanges de vue avaient eu lieu avec les représentants des donateurs à Dhaka à toutes les phases de la conception. Il a été par ailleurs précisé qu'au lieu de créer des structures parallèles, le projet appuie l'objectif du DSLP intérimaire qui vise à élargir le rôle du secteur privé et des ONG dans la fourniture de services et d'intrants. Il s'agira pour le projet non pas de faire double emploi mais de compléter le rôle des institutions du secteur public dans des domaines qui ne se prêtent pas à leur intervention. En ce qui concerne les compétences techniques des ONG, il a été expliqué qu'au Bangladesh, des ONG telles que BRAC assurent des services de qualité dans le domaine du développement de l'élevage, notamment pour ce qui est de la formation, de l'insémination artificielle, de la production et de la transformation laitière. Il a été indiqué que le cadre logique figurant dans le Rapport et recommandation du Président devait être examiné en conjonction avec l'annexe sur le S&E du Rapport d'évaluation prospective. Enfin, il a été expliqué que les questions liées à la durabilité avaient été examinées très attentivement et que ces aspects



avaient été intégrés au projet à trois niveaux. Au niveau de l'agent principal, la Fondation Palli Karma-Sahayak (PKSF), la durabilité au terme du projet est assurée du fait que la PKSF est une institution financièrement stable. Au niveau des bureaux des ONG dans la zone, la durabilité au terme du projet est assurée du fait que ces bureaux resteront liés à la PKSF, ce qui permettra de poursuivre les opérations de crédit. En outre, des services techniques après l'achèvement du projet seront assurés par des ONG en prélevant une part de la marge d'intérêt disponible lors de l'octroi du crédit. Enfin, au niveau des groupes constitués par les ONG, la viabilité des adhésions est généralement fonction de la qualité des services financiers dispensés par les ONG, ce qui en l'occurrence est garanti après la fin du projet par le lien avec la PKSF. Il a été noté que l'Administrateur pour le Danemark n'était pas en mesure d'appuyer le projet tel que formulé.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Nicaragua: Programme de développement économique dans la région aride du Nicaragua EB 2003/78/R.31 + Add. 1 + Sup. 1

6. En approuvant un prêt de 10,25 millions de DTS pour le programme susmentionné, les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur satisfaction à l'égard de cette nouvelle intervention qui repose à la fois sur l'expérience du FIDA dans le pays et sur les bons résultats obtenus en matière de services financiers ruraux. Certains membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur les types d'emplois qui sont censés créer des revenus, sur les liens institutionnels entre l'Unité de gestion du programme (UGP) et l'Institut de développement rural (IDR), ainsi que sur la corrélation institutionnelle avec le fonds de crédit du programme (Fonds de développement paysan (FONDECA)). Plusieurs membres du Conseil ont souligné la nécessité de préciser davantage les activités agricoles qui seront menées ainsi que les indicateurs quantitatifs figurant dans le cadre logique du programme. L'Administrateur pour le Japon a fait observer que le document ne faisait pas mention de la coopération de son pays avec le Nicaragua.

7. Le Conseil a été informé que les perspectives d'activités commerciales se rapportaient au secteur le plus dynamique de l'économie (agricole et non agricole). Alors que l'IDR assume la responsabilité du programme, l'UGP est chargée de l'exécution des activités du programme dans le cadre du plan de travail annuel approuvé par l'IDR. La décision d'associer l'IDR aux services financiers ruraux répond au souci de continuité, vu l'expérience positive du FIDA avec FONDECA, qui a été mis en œuvre dans le cadre de l'IDR. Il a été précisé que des indicateurs qualitatifs seraient élaborés au cours de la première année d'exécution, une fois l'enquête de référence achevée.

II. PROPOSITIONS DE DONS

8. À sa soixante-dix-huitième session, le Conseil d'administration a approuvé les propositions de dons suivantes:

Dons d'assistance technique pour la recherche et la formation agricoles menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI EB 2003/78/R.34

9. Les trois dons suivants ont été approuvés au titre de cette sous-catégorie.

Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA): programme visant à renforcer les activités de recherche-développement destinées à améliorer la commercialisation des produits du secteur des petits ruminants et la création de revenus dans les zones arides de l'Amérique latine;

10. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 1,0 million de USD.



Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR): Programme visant à améliorer la création de revenus à l'intention des communautés forestières dans le cadre du portefeuille de prêts du FIDA dans la région Asie et Pacifique

11. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 900 000 USD.

Centre international de la pomme de terre (CIP): Programme visant à intégrer, amplifier et reproduire des technologies à l'intention de cultivateurs de pommes de terre dont les ressources sont maigres

12. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 800 000 USD.

**Dons d'assistance technique pour la recherche et la formation agricoles menées par des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
EB 2003/78/R.35**

13. Les quatre dons suivants ont été approuvés au titre de cette sous-catégorie.

Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE): Programme pour la promotion de la productivité et du commerce des fruits et légumes: Initiative contre la mouche du vinaigre africaine (AFFI)

14. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 1,0 million de USD.

Centre international de développement des engrais (IFDC): Programme d'évaluation participative, d'adaptation et d'adoption de technologies de gestion des nutriments respectueuses de l'environnement, destinées aux agriculteurs pauvres en ressources (ANMAT)-Phase II

15. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 1,0 million de USD.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): Programme de production biologique de plantes médicinales, aromatiques et tinctoriales sous-utilisées en vue de promouvoir des moyens de subsistance durables en milieu rural en Asie du Sud.

16. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 1,4 million de USD.

Centre international de développement des engrais (IFDC): Programme d'élaboration et de mise en service d'un système d'information et d'aide aux décisions pour la production céréalière dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

17. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 900 000 USD.



**Don d'assistance technique en faveur de la Société andine de développement (CAF) pour le Programme régional à l'appui des populations indigènes du bassin de l'Amazone - Phase III
EB 2003/78/R.36**

18. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 800 000 USD.

**Don d'assistance technique en faveur du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR) pour le Programme d'appui aux institutions et aux actions gouvernementales visant à réduire la pauvreté rurale dans la zone MERCOSUR
EB 2003/78/R.37 + Corr. 1**

19. Le Conseil d'administration a approuvé le don à hauteur de 800 000 USD.